Double meurtre

La prison à vie est requise contre le tueur de Payerne

Exécution planifiée par un père violent pour le Parquet, réflexe aberrant d'un ancien enfant battu, selon sa défense. Le quinquagénaire qui a criblé de balles sa femme et son fils sera livré lundi.

Erwan Le Bec

La procureure de l'Est vaudois, Élodie Pasquier, demande la prison à vie. PATRICK TONDEUX

«Il n'était pas venu pour une discussion sur le pas de la porte, mais pour tuer, sans laisser aucune chance à son épouse et son fils. Imaginez l'effroi quand ils ont compris», résume la procureure Élodie Pasquier, au moment de demander au Tribunal criminel de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois la réclusion à perpétuité à l'encontre de Manuel*, immobile sur sa chaise, sourcils froncés et regard dans le vide.

Le jour du drame, le 25 avril 2018, les secours découvrent une «scène d'horreur» dans cet appartement face à la gare de Payerne: les corps d'une mère de famille et de son fils de 18 ans, baignant dans leur sang. Le père est en fuite, téléphone éteint.

Pour le Parquet, cherchant à démonter la thèse d'un bref coup de folie du tueur, les enregistrements et témoignages de voisins suffisaient: «Des tirs lents, saccadés» ou «des appels à l'aide, puis cinq coups, une pause, puis ça reprenait»… En tout dix minutes et une trentaine de balles tirées avec un Glock 34, «une arme qui tire bien droit, selon ses déclarations, pour être certain de parvenir à ses fins», assène la magistrate.

«Barbare»

L'avocat de la famille de la défunte, Me Nader Ghosn, en rajoute. «Ce n'étaient pas des balles perdues, mais une scène d'horreur.» Pareil pour Me Roxane Chauvet-Mingard, avocate du fils survivant, âgé aujourd'hui de 19 ans. «Le père a tiré six balles, jusqu'à détruire le faciès de son épouse. Il a ensuite continué à appuyer sur la gâchette, corrigeant à chaque fois le tir, s'acharnant sur la mère avant de tirer sur son fils, couché à terre. Non seulement c'est barbare, mais cela exclut toute perte de contrôle.»

Au-delà de l'indicible, la balistique a beaucoup occupé le deuxième jour d'audience. Pour la défense, il importait de prouver que l'arme n'avait pas été emportée volontairement le jour des faits, mais qu'elle traînait bel et bien dans un sac isotherme dans le coffre de la voiture de l'accusé, qui se rendait au stand de tir chaque fois que possible. «Il a été vu par son voisin sortant avec clé et porte-monnaie dans les mains, sans sac. Le doute doit profiter à l'accusé», a souligné Me Patrick Michod, citant également l'ADN du fils aîné, retrouvé sur la culasse de l'arme fatale. Un argument pour accréditer la thèse de la défense, pour qui le premier coup est parti au cours d'une empoignade. Il n'y aurait pas eu de manipulation volontaire du revolver.

Le Parquet au contraire décèle un rechargement de l'arme au début du drame. «Manuel* n'a pas supporté que son fils prenne le parti de sa mère. Il n'a pas supporté de perdre son statut de père de famille. Il a tué par jalousie, par possessivité et par vengeance, en préparant son acte avec 31 cartouches, sans changer d'avis. C'est odieux.» Et d'enchaîner. «Au cours de l'enquête, il a qualifié son acte de bêtise, d'erreur, de tragédie. Il a dit qu'il avait bousillé sa vie et le voyage de ses 50 ans. Focalisé sur sa personne, il n'a à aucun moment exprimé de regret.»

«L'acte d'un homme cabossé»

Justement. Rapport psychiatrique indépendant en main, la défense mise beaucoup sur le comportement de Manuel, enfant martyrisé par une famille violente au Portugal au dire de ses sœurs, également analphabète et limité, a répété son avocat. «Faire le portrait d'un tyran domestique est stéréotypé», plaide Me Tracy Salamin, décrivant la famille installée aux Vernes, quartier populaire de Payerne, comme un noyau dysfonctionnant où tout le monde échangeait coups, violences et insultes: «Son fils a aussi fait des menaces de mort, se faisant confisquer son couteau papillon. La brutalité avait remplacé l'amour.»

«Il ne ment pas quand il dit tout et son contraire. Ce n'est pas de la manipulation. Il ne peut simplement pas exprimer des sentiments complexes et des ambivalences. Il n'en est pas capable!» lance Me Patrick Michod, à la place de son client, muet durant toute la journée. «C'est un homme infériorisé, qui se ressent disqualifié et humilié. Sa seule fierté, c'est le travail, et essayer de restaurer sa fonction de père dans une démarche défensive. Avec une faible conscience des effets de sa conduite, il se positionne en victime. Pas parce que c'est un tyran, mais parce qu'il est incapable de voir les choses différemment.»

Le 25 avril, après une énième dispute, poursuit l'avocat, ce serait un trop-plein, un baril de poudre qui tout d'un coup explose. «Ce n'est pas un assassinat, mais l'acte d'un homme terriblement cabossé, carencé, qui ne réfléchit pas, et qui commet l'irréparable.»

À voir. «Après les faits, il a encore pensé à ce qu'on aille prendre les clés de sa chère maison au Portugal, ce n'est pas quelqu'un qui perd la raison», tranche le Parquet. Verdict lundi.

*Prénom d'emprunt

Le fief aérodynamique des aiguilleurs du rail

Enseignes historiques lausannoises

Patrimoine architectural

Le bâtiment administratif des CFF est la dernière œuvre d'Alphonse Laverrière. C'est de là que se gère le trafic ferroviaire en Suisse romande.

Il est rare que le destin permette à un architecte de compléter une œuvre ancienne quatre décennies après. C'est pourtant ce qui est arrivé à Alphonse Laverrière (1872-1954).

Lire aussi: Lausannois consultés sur le futur de l'Est de la gare

Après avoir pris part à la construction de la gare de Lausanne dès 1911, l'architecte a conçu en en 1948 le bâtiment administratif des CFF de l'avenue de la Gare 45.

Le train et la voiture

Dernière œuvre de Laverrière, cet édifice apparaît au voyageur tout juste débarqué telle une nef, amarrée à l'extrémité de la gare. Il avait d'ailleurs été évoqué de le relier à la station ferroviaire par une aile en forme d'équerre.

Sa longue silhouette frappe l'œil: «C'est de l'architecture aérodynamique qui évoque la vitesse, avec une modernité presque américaine», commente Bruno Corthésy, historien de l'architecture.

Au début, l'administration des CFF et Énergie Ouest suisse (EOS) – l'ancêtre d'Alpiq – se sont partagé ce bloc d'une grande simplicité géométrique. Puis les CFF l'ont complètement investi.

Son rez-de-chaussée a été occupé par le Centre de gestion du trafic en 1996. Depuis 2010, le Centre d'exploitation de Lausanne y a été installé. C'est de là que les aiguilleurs du rail gèrent le trafic ferroviaire en Suisse romande.

Reliée à l'est par une passerelle fermée aux bâtiments CFF sis aux numéros 41 et 43 (abritant La Poste) , cette construction s'inscrit dans l'aménagement de la place de la Gare au début du XXe siècle.

En béton armé, elle compte quatre niveaux sur l'avenue de la Gare et cinq donnant au sud. Le rez-de-chaussée avait été occupé par une salle d'exposition de voitures dans les années 1950. Le niveau inférieur du côté gare abritait un garage se prolongeant à l'ouest par une station-service couverte, démolie en 1979. Et dont il reste la toiture.

Lire aussi: Il n'y a pas que la gare qui change

En l'observant, on peut croire à un palais ancien. Il s'agit pourtant d'un immeuble moderne, donc utilitaire: «La régularité dans le percement des fenêtres signale qu'il a été créé avant tout pour des bureaux, dont on avait un besoin visiblement urgent», explique Ling Huang, historienne de l'art.

Néanmoins, l'édifice présente de fins ornements, dorures, sculptures, telle la roue ailée, ancien symbole des CFF, sur l'entrée principale. Une recherche décorative typique des années 50, voire néoclassique, qui se poursuit à l'intérieur avec des carrelages en mosaïque et des peintures. Comme si on avait voulu conférer à l'édifice une dignité intemporelle. Jusqu'à quand? **Claude Béda**

* «Architecture de poche (4). Lausanne, banques, bureaux et commerces» Collectif sous la direction de David Ripoll et Gilles Prod'hom. Éd. SHAS, 241 p.

Le bâtiment administratif des CFF a été construit en 1948-1950 au 45, avenue de la Gare. JEREMY BIERER

Le soutien de l'État et de Lausanne à un livre sur les zadistes fait grincer des dents

Polémique

Un ouvrage illustré sur l'évacuation de la colline du Mormont a pu compter sur des fonds du Canton et de la Ville de Lausanne. Un soutien qui passe mal à droite.

LÉONARD ROSSI

Le livre présente la journée de l'évacuation de la ZAD.

L'intervention policière pour évacuer la zone à défendre (ZAD) du Mormont à Eclépens, occupée par 150 à 200 activistes le 30 mars dernier, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Elle a désormais droit à son livre. Fruit du travail du photographe Léonard Rossi, l'ouvrage richement illustré à paraître aux éditions biennoise Turbo Press revient sur cette journée. Et sur l'opération de police qui avait débouché sur l'interpellation de plus de septante militants. Plusieurs procédures sont encore en cours dans ce dossier.

Intitulé «Demain l'aube», le livre consacré à la première ZAD autoproclamée du pays, rédigé en français et en allemand et tiré à 150 exemplaires, sort à peine de chez le relieur. Il sera verni le 26 août à Renens, à la Ferme des Tilleuls. «Le livre présente des images des affrontements mais aussi des portraits ainsi que des objets trouvés sur place», détaille le photographe.

Philippe Nantermod allume la mèche

L'événement aurait pu passer sous les radars, se contentant de tourner dans les cercles habitués des activistes. C'était sans compter sur Philippe Nantermod, remuant adversaire de tout ce que la désobéissance civile compte de partisans: des joueurs de tennis de Credit Suisse aux zadistes.

Sur les réseaux sociaux, le conseiller national PLR valaisan s'étrangle en découvrant que l'ouvrage est publié avec le soutien de l'État de Vaud et de la Ville de Lausanne. Les logos officiels de la capitale et du Canton figurent en effet en couverture. «C'est tellement loufoque que ça en devient drôle», raille l'élu, dont la publication a fait boule de neige.

«L'argent public sert vraiment à n'importe quoi!!» embrayait le conseiller communal lausannois PLR Matthieu Carel dans la foulée. «L'évacuation de la colline a déjà coûté cher au contribuable *(ndlr: 238'000 francs pour les forces romandes coordonnées et le matériel)*. Est-ce vraiment le rôle de l'État de financer ce genre d'ouvrages? Cette affaire est étonnante et mérite des explications», lance de son côté Quentin Racine, vice-président du PLR Vaud.

«Je m'attendais à ce genre d'attaque», rétorque le photographe indépendant, qui défend son travail: «C'est un documentaire, pas de l'activisme. Ce n'est pas le livre de la ZAD, dont les membres n'ont aucune idée précise du contenu.»

Lausanne et le Canton assument

Interpellée sur la polémique, Lausanne ne botte pas en touche. «La Ville ne censure pas les projets et assume ce soutien à un travail artistique choisi par la Commission des arts visuels. En l'occurrence c'est le témoignage des objets marquants laissés sur place et à l'atmosphère de cette journée particulière qui a séduit la commission qui fonde ses choix sur des critères artistiques et non politiques», indique Jeanne Dubuis, conseillère en communication à la syndicature, qui ajoute que le soutien octroyé par la Ville se monte à 2000 francs.

Au Canton, Nicole Minder, cheffe de service du Service des affaires culturelles (SERAC), défend également le soutien du même montant. «La Commission cantonale des activités culturelles a effectivement soutenu le travail de Léonard Rossi. Son travail artistique a été jugé de qualité, de même que son projet documentaire. Par ailleurs, subventionner un artiste qui s'intéresse à un phénomène de société, ce n'est pas cautionner ce fait de société, ce que ne fait d'ailleurs pas l'artiste dans son ouvrage. Les artistes et les photographes traitent régulièrement de sujets de société parfois difficiles ou polémiques. Leur liberté d'expression est garantie.» **Emmanuel Borloz**

Contrôle qualité